

# Séance du 23 novembre 2016 à 19 h 30

---

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session plénière, en mairie, sous la présidence de **M. KARMANN Jean**, maire.

## Présents :

Mmes WAGNER Julie, TABACZINSKI Elisabeth, CASAGRANDE Laurence, ANTONY Isabelle, BOURIGAULT Joëlle, SPOHR Christine, MULLER Barbara, MALLICK Marie-Jeanne, FERNANDEZ Marie-Jeanne  
MM. KARMANN Jean, HENTZ Bernard, ROUCHON Michel, HAUER Claude, DORA Laszlo, BOUTET Pascal, SCHUSTER Éric.

Absents Excusés: M. EBERHART Jean-Luc, MARTINEZ Michaël, FEYER Joseph.

Les conseillers municipaux approuvent le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2016 et le signent. Il s'en suit les points ci-dessous mis en délibérés.

## **2.1- Création d'un poste et suppression d'un poste permanent**

Madame CLEMMER Jacqueline exerce à l'école maternelle un emploi à temps non complet (84% du temps complet). Titulaire du grade d'ASEM de 1<sup>ère</sup> classe, elle peut bénéficier d'un avancement au grade d'ASEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 15 décembre 2016.

Cette proposition est soumise à l'avis de la commission administrative paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Moselle. Si l'avancement de grade est décidé, il faudra créer le poste d'ASEM principal 2<sup>ème</sup> classe et supprimer celui d'ASEM de 1<sup>ère</sup> classe occupé actuellement par Mme CLEMMER.

### **Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,**

- Adopte la proposition d'avancement de grade pour Mme CLEMMER,
- Crée, à compter du 15 décembre 2016, le poste d'ASEM principal 2<sup>ème</sup> classe,
- Supprime, dès accord du Comité Technique du Centre de Gestion, le poste d'ASEM de 1<sup>ère</sup> classe existant.

## **4.1- Enquête publique pour modification 1 du P.L.U : avis du commissaire enquêteur**

### **Pour Information :**

A l'issue de l'enquête publique le 17 novembre 2016, le Commissaire enquêteur a présenté à M. le Maire, par courrier du 18 novembre 2016, un procès-verbal de synthèse faisant rapport des remarques et demandes soumises à son avis. M. le Maire par courrier du 21 novembre lui a répondu. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de Rouhling le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées, au président du tribunal administratif de Strasbourg et au préfet de la Moselle. Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le conseil municipal se prononcera le 21 décembre 2016, par délibération, sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

## **4.2 Convention de servitude avec GrDF**

M. le Maire propose pour signature, la convention de servitude à intervenir entre la commune et GrDF gaz réseau distribution autorisant le passage sur les parcelles communales sises section 2 n° 614 et n°549, des canalisations en Polyéthylène 63 nécessaires pour le raccordement au réseau gazier de l'immeuble sis 44, rue de la Montagne

### **Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,**

- Autorise M. le Maire à signer la convention de servitude avec GrDF.

## **5.1 Chaufferie à l'église : travaux de suppression des citernes à fuel**

Il est proposé l'annulation de la délibération du 14 septembre 2016 formant le point 5.3. par laquelle l'entreprise KER de LEYVILLER s'est vue attribuer les travaux d'enlèvement 3 cuves métalliques de 1500 litres de la chaufferie de l'église, après les avoir nettoyées et dégazées.

L'entreprise KER a, en même temps et, réalisé les travaux, et demandé sa dissolution. De ces faits, la facture se rapportant à ces travaux n'a pu être honorée. Depuis, le gérant, M. KLING Richard, a créé une nouvelle société G.U.T.-K.E.R. , à SARREBRÜCK, en Allemagne. C'est sous cette enseigne qu'il présente à la Commune la facture de 630 euros se rapportant aux travaux réalisés dans le cadre de la nouvelle installation d'une chaudière à l'église.

M. le Maire propose de régler cette facture sur les crédits prévus au budget principal à l'article 21318 du programme 124.

**Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,**

- Autorise M. le Maire à régler la facture de 630 euros à l'entreprise G.U.T.-K.E.R. sur les crédits prévus au budget de la commune à l'article 21318 du programme 124.

**5.3 Fin de bail de location pour le garage n° 8 aux Alizés**

Pour faire suite à la demande de résiliation du bail de location présenté par M. Richard SORENZO, M. le Maire propose de fixer la fin du contrat de location du garage n°8 aux Alizés, au 30 novembre 2016.

La caution de 32.89 euros sera restituée à l'issue de l'état des lieux.

**Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,**

- Approuve la fin du contrat fixé au 30 novembre 2016.
- Restitue à M. Richard SORENZO la caution de 32.89 euros.

**5.4 Location du garage n°8 aux Alizés**

A la demande de M. JUNG Sylvain, domicilié à Sarreguemines, 11, impasse des Faisans, M. le Maire propose la location du garage n° 8 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 aux conditions habituelles liées au contrat de location notamment le versement d'une caution équivalente à un loyer mensuel fixé à 32.89€ au départ du bail.

**Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,**

- Autorise M. le Maire à signer avec M. JUNG Sylvain, le contrat de location pour le garage n° 8 aux Alizés,
- Accepte la caution de 32.89 euros.

**6.1- Révision des loyers pour 2017**

En référence aux loyers en cours fixés par délibération du 15/12/2015,

*La commission des finances réunie le 08 novembre 2016, ayant pris connaissance de l'indice de référence INSEE des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 s'élevant à 125.33, contre 125.26 en 2015 soit une variation annuelle de 0.06%, propose pour en 2017 de ne pas modifier les loyers pratiqués en 2016 à l'exception de ceux qui, 1 et 3, rue des Ecoles, ont bénéficié de travaux de mise aux normes électriques.*

*Le Conseil Municipal, décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les nouveaux loyers*

*A savoir :*

**A- Logements - 1 et 3 rue des Ecoles**

Logements	Loyers mensuels 2015/2016	Loyers mensuels 2017
- Logement F3	250.20€	255.00

- Logement F4	<b>296.83€</b>	<b>302.00</b>
---------------	----------------	---------------

#### **B- Logements - 1A et 1B Place du Marché**

Logements	Loyers mensuels 2015/2016	Loyers mensuels 2017
- Logement 1A	<b>327.96€</b>	<b>327.96€</b>
- Logement 1B		

- D'appliquer les charges incombant aux 2 logements (voir tableau ci-dessous),
- D'effectuer un prélèvement mensuel de ces charges.

Année	Entretien chaudière	Ramonage	Coût EDF des communs	Total charges annuelles	Soit charges mensuelles
<b>2015</b>	120.00€	38.50€	58.13€	216.63€	<b>18.05€</b>
<b>2016</b>	120.00€	38.50€	58.13€	216.63€	<b>18.05€</b>
<b>2017</b>	120.00€	38.50€	58.13€	216.63€	<b>18.05€</b>

#### **C- Pavillon - 18 rue des Prés**

Logement	Loyer mensuel 2015/2016	Loyer mensuel 2017
<b>Type F2</b>	<b>546.55€</b>	<b>546.55€</b>
<b>Charge mensuelle pour l'entretien de la chaudière</b>	<b>10€</b>	<b>10€</b>

#### **D- Logements - 15 et 16 rue des Alizés**

Logements	Type	Surface utile m <sup>2</sup>	Loyers mensuels 2015/2016	Loyers mensuels 2017
1A - 15/A	F4	119,21	<b>636.22€</b>	<b>636.22€</b>
2A - 15/b	F4	110,10	<b>636.22€</b>	<b>636.22€</b>
3A - 15/C	F3	86,02	<b>510.14€</b>	<b>510.14€</b>
4A - 15/D	F1	30,04	<b>237.33€</b>	<b>237.33€</b>
5A - 15/E	F4	109,02	<b>636.22€</b>	<b>636.22€</b>
6A - 15/F	F3	86,31	<b>510.14€</b>	<b>510.14€</b>
7A - 15/G	F1bis	40,20	<b>293.26€</b>	<b>293.26€</b>

1B - 16/A	F3	92,98	<b>510.14€</b>	<b>510.14€</b>
2B - 16/B	F3	74,70	<b>455.87€</b>	<b>455.87€</b>
3B - 16/C	F3	83,85	<b>510.14€</b>	<b>510.14€</b>
4B - 16/D	F3	89,92	<b>510.14€</b>	<b>510.14€</b>
5B - 16/E	F3	83,68	<b>510.14€</b>	<b>510.14€</b>

#### **E - Logement meublé - 17 rue de l'Eglise**

Logement	Référence	Loyers 2015/2016	Loyers 2017
De juin à septembre	Semaine	<b>178.32€</b>	<b>178.32€</b>
	Week-end	<b>67.51€</b>	<b>67.51€</b>
	Nuitée	<b>33.75€</b>	<b>33.75€</b>
D'octobre à mai	Semaine	<b>195.11€</b>	<b>195.11€</b>
	Week-end	<b>73.83€</b>	<b>73.83€</b>
	Nuitée	<b>36.86€</b>	<b>36.86€</b>
Loyer mensuel pour <i>Situation exceptionnelle</i>		<b>278.56€</b>	<b>278.56€</b>

#### **F - Garages**

Garages	Loyer mensuel 2015/2016	Loyer mensuel 2017
- Rue des Ecoles		
- Place du Marché	<b>32.89€</b>	<b>32.89€</b>
- Rue des Alizés		

#### **6.2- Admission en non-valeur:**

Il ressort de la situation comptable un montant d'une valeur de 3 877.43 euros correspondant à des titres émis en 2013/2014/2015 et non couverts financièrement à ce jour.

La situation résultant d'un effacement des dettes dont ont bénéficiés les ex-locataires, Rohr / Karmann, au 15 rue des Alizés.

Aussi, pour apurer cette situation, M. le Maire propose l'admission en non-valeur de cette recette.

L'annulation engendre la prise en charge de la somme de 3 598.87 euros à l'article 6542 en compensation des loyers non perçus et un mandat de 278.56 euros à l'article 6541 pour les frais administratifs se rapportant à ce dossier.

#### **Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,**

- Accepte en non-valeur, 3 877.43 euros sur le budget principal de la commune,

- Charge Monsieur le Maire des mandats s'y rapportant.

### **6.3- Lotissement rue de Sarreguemines II, 1<sup>ère</sup> tranche : vente de parcelles à bâtir :**

Le permis d'aménager a été arrêté et signé par le maire le 29 septembre 2016. Il autorise dès à présent la vente anticipée des parcelles, sachant que les permis de construire ne pourront être accordés qu'à compter de l'achèvement des travaux d'aménagement.

Le prix de l'are a été fixé par le Conseil Municipal le 6 juillet 2016 à 7 860€ TTC (6 550€ HT).

Les promesses d'acquisition ci-dessous ayant été signées, Monsieur le Maire propose à l'assemblée les cessions suivantes :

Nom - Prénom	N° du lot	N° parcelle en section 5	Superf. en ares	Coût TTC en euros
MASSIHA Franck	10	208	4,62 a	36 313.20
MASSIHA Franck	11	209	4.75 a	37 335.00
M. et Madame MEYER 6, rue Molière 57520 ROUHLING	1	196	5.71 a	44 880.60

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Approuve l'attribution et la vente des parcelles suivant le détail ci-dessus.
- Confie la rédaction des actes de vente à Maître MICHALOWICZ Nathalie, notaire à Sarreguemines, suivant les conditions de vente déterminées par délibération du Conseil Municipal du 27/04/2016.
- Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune dans le cadre des actes de vente à intervenir et à signer ces actes.
- Prévoit les recettes à percevoir au budget annexe du lotissement

### **6.4- Subvention à l'Amicale du Personnel Communal :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 euros à l'Amicale du Personnel Communal (APC) pour l'organisation de la fête de Noël des employés en contrat aidé.

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget de la Commune.

#### **Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,**

- Approuve l'attribution d'une subvention de 200 euros à l' APC sur les crédits prévus à l'article 6574.

### **6.5- Nouveaux tarifs :**

La Commission des Finances réuni le 8 novembre 2016 soumet son avis sur les nouveaux tarifs, à savoir :

- 25 euros pour la délivrance du duplicata d'un troisième livret de famille, et suivants.
- 5 euros forfaitaire pour chacune des situations impliquant un non- respect du règlement du périscolaire (ex. non inscription à la cantine, ou autres AEC mais l'enfant doit y participer car les parents ne l'ont pas pris en charge ou oublié l'inscription préalable).
- 35 euros de verbalisation pour les faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sécurité , à la sûreté ou à la salubrité publique (ex. laisser hors délai sa poubelle sur la voie publique ainsi la poubelle présentée au ramassage des déchets ménagers le jeudi, doit être rentrée, le vendredi à midi) après un avertissement préalable.

#### **Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,**

- Approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **6.6 Indemnité pour sinistre**

La CIADE propose une indemnité de 3 576 euros pour le sinistre du 23/05/2016. Cette indemnité couvre l'intégralité des frais de remplacement du mât et de l'éclairage public devant l'immeuble 6 rue de Sarreguemines.

A noter que les frais administratifs de 75€ sollicités à l'assurance du tiers n'ont pas été pris en considération dans cette indemnisation.

### **Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,**

- Accepte l'indemnité de 3 576 euros.

-

#### **7.1- Passage de caméra sur la conduite d'eau de ruissellement chemin du Allmensweg :**

Afin de localiser les canalisations de collecte des eaux pluviales sur le chemin du Allmensweg depuis l'arrière du cimetière jusqu'à l'arboretum, une intervention est envisagée pour une mise à jour de plans.

Une inspection télévisée, à partir des regards connus, permettrait de connaître la position du réseau, de vérifier l'état des conduits et de trouver le point d'écoulement final de l'eau. Cette opération permettra aussi le repérage d'autres regards et avaloirs existants mais non connus.

L'intervention proposée par la société SORELIFE comprend pour un coût de 495.00€ TTC :

L'amenée de matériel

L'inspection

Le rapport papier et vidéo.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

### **Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,**

- De confier les travaux à la société Sorelife pour un montant de 495€ TTC et d'autoriser M. le Maire à régler la facture s'y rapportant.

Les crédits sont prévus au budget assainissement à l'article 2158.

#### **7.2- Recherche de canalisations pour captage d'eau**

Il a été observé l'absence d'arrivée d'eau claire habituellement captée à l'arrière du terrain de football et conduite au ruisseau.

Des travaux de recherche sont nécessaires pour trouver les causes de ce problème.

Il a été demandé à l'entreprise KLEIN Guy de Diebling de réaliser les travaux nécessaires.

Le coût estimé est de 1 450€ HT.

### **Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,**

- De confier les travaux à la société KLEIN Guy pour un montant de 1 450€ HT et d'autoriser M. le Maire à régler la facture s'y rapportant.

Les crédits sont prévus au budget assainissement à l'article 2158.

#### **10.1- Concours des maisons et balcons fleuris**

Le 3 août 2016 à 16 h, M. Laszlo DORA, accompagné d'un jury composé de 4 personnes de Rouhling ont parcouru les rues de la commune afin de distinguer pour la 19<sup>ème</sup> année les maisons, balcons et jardins ainsi que les commerces et les petits pavillons les mieux fleuris.

##### **Dans la catégorie des "Balcons fleuris" :**

Le 1<sup>er</sup> prix revient à M. HEN-ROUGET, demeurant au 243, impasse Berlioz, appartement n° 5 ; il se verra remettre un bon de 40 €.

Le 2<sup>ème</sup> prix revient à Mme CHRISTMANN Marie demeurant au n° 5, impasse Gounod ; elle se verra remettre un bon de 30 €.

Le 3<sup>ème</sup> prix revient à Mme BORDE Marie demeurant 2, Résidence Pasteur ; elle se verra remettre un bon de 25 €.

##### **Dans la catégorie des "Petits pavillons" :**

Le 1<sup>er</sup> prix revient à Mme DORA Valérie demeurant au n° 8, impasse Théodore Gouvy ; elle se verra remettre un bon de 40 €.

Le 2<sup>ème</sup> prix revient à Mme KRONENBERGER Marthe demeurant au n° 4, impasse Théodore Gouvy ; elle se verra remettre un bon de 30 €.

Le 3<sup>ème</sup> prix revient à Mme GRASSO Chantal demeurant au n° 2, impasse Théodore Gouvy ; elle se verra remettre un bon de 25 €.

Dans la catégorie des "Jardins fleuris" :

Le 1<sup>er</sup> prix revient à M. et Mme ADAM Martin demeurant au n° 243, impasse Berlioz, appartement n° 2 ; ils se verront remettre un bon de 40 €.

Le 2<sup>ème</sup> prix revient au collectif rue des Ecoles, ils se verront remettre un bon de 30 €.

Dans la catégorie des "Commerces fleuris" :

Le 1<sup>er</sup> prix revient à l'EHPAD, 5, rue Lamartine ; le centre se verra remettre un bon de 40 €.

Le 2<sup>ème</sup> prix revient à l'AMAT, 4, rue de l'Eglise ; le président se verra remettre un bon de 30 €.

Le 3<sup>ème</sup> prix revient à l'entreprise BERNATOM au n° 31, avenue de la Paix qui se verra remettre un bon de 25 €.

Un prix d'encouragement de 15 € est attribué au restaurant Le Cocon.

Dans la catégorie des "Maisons fleuries" :

Le 1<sup>er</sup> prix revient à M. HENTZ Jean-Claude demeurant 34, rue du Vignoble ; il se verra remettre un bon de 40 €.

Le 2<sup>ème</sup> prix revient à M. et Mme HOFFMANN Yves demeurant 13, rue du Vignoble ; ils se verront remettre un bon d'achat de 30 €.

Le 3<sup>ème</sup> prix revient à M. CUCCU Salvatore demeurant 11, rue de Lixing ; il se verra remettre un bon de 25 €.

Pour avoir fleuri les espaces communaux pendant des années, une récompense spéciale de 50 € est attribuée à M. ROHR Gilbert, 3, Square Bellevue. Sont également récompensées (bon de 20 €) pour leurs efforts à rendre la commune plus attrayante, les propriétaires des maisons suivantes :

N° 4, rue des Jardins	M. et Mme RAPIN Pascal
N° 7, rue de la Forêt	M. et Mme FERNANDEZ Antoine
N° 31, rue de la Montagne	Mme MULLER Virginie
N° 3, rue de la Forêt	M. et Mme THIEL Gabriel
N° 29, rue de l'Eglise	Mme BOUR Antoinette
N° 10, rue de Lixing	M. DORE Jean-Luc et Mme
N° 29, rue de Lixing	M. et Mme PHILIPPE Gabriel
N° 33, avenue de la Paix	M. et Mme SCHWARTZ Serge
N° 21, rue de Sarreguemines	M. et Mme HAMM Christian
N° 9, rue Victor Hugo	Mme NGUYEN Thi Nga

Les bons sont à faire valoir dans les commerces de Rouhling.

Total de la dépense : 715 €.

Pour information :

**Le Contrat de ruralité** : M. le Sous-Préfet a informé les communes des projets éligibles en 2017 pouvant bénéficier d'un fonds de soutien à l'Investissement Local (FSIIL).

Piloté par l'intercommunalité, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie et s'articule autour de 6 thématiques prioritaires :

1. L'accès aux services marchands et aux soins
2. La revitalisation des bourgs centres
3. L'attractivité du territoire
4. Les mobilités locales et l'accessibilité du territoire
5. La transition écologique et énergétique
6. La cohésion sociale.

**Les projets ont dû être proposés pour le 7 novembre 2016 à la CASC sous-couvert de M Sous-Préfet.**

**Le Maire et les adjoints ont proposé :**

**Le projet phare** qui porterait sur la **Réhabilitation de l'école élémentaire comportant** l'isolation, la mise aux normes (accessibilité,...), la pose de panneaux photovoltaïques et, éventuellement l'agrandissement dans le cadre de la fusion des 2 écoles.